



Carignan

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 558 (2024)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 558 (2024) : Règlement numéro 558 (2024)
concernant l'imposition d'une taxe sur le coefficient d'occupation du sol.

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté à l'hôtel de ville auprès de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau, sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 11 mars 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 11 mars 2024.

Donné à Carignan, ce 11 mars 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim